

neodisher[®] antimousse S

Détergent liquide



Principaux domaines d'utilisation :

Additif pour éviter la formation de mousse dans les laveurs dans les laboratoires médicaux (recherche sur le sang, sérologie), les laboratoires de l'industrie agroalimentaire, cosmétique et autres

Propriétés :

A base d'huiles de silicone émulsionnantes, neodisher antimousse S est utilisé lors de l'élimination de résidus d'éléments comme les tensioactifs, les protéines, les savons pour éviter la formation de mousse même à basse température. Utilisé comme additif à tous les produits neodisher en prélavage et en lavage principal

Utilisation et dosage :

Selon le degré des souillures moussantes de 0,05 – 0,1 ml/l dans le doseur approprié ou en dosage manuel. Ne pas surdoser pour éviter l'accumulation de résidus de silicone sur les surfaces du matériel nettoyé.

Pour les machines de lavage et de désinfection à renouvellement d'eau, effectuer le dosage durant l'arrivée d'eau ou directement après.

Pour les machines à capot le dosage se fait de manière continue grâce par une pompe appropriée.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Pour un usage professionnel uniquement

Données techniques :

Poids spécifique (20° C) : 1,0 g/cm³

Domaine pH : neutre

Composants :

Selon la recommandation européenne :

< 5 % tensioactifs non ioniques

Agent de conservation (benzylhemiformal)

Marquage CE :

neodisher antimousse S est conforme au décret No. 95-292 du 16 mars 1995 relatif aux dispositifs médicaux et à la directive européenne 93/42/CEE.

Stockage :

Stocker à des températures entre 5°C et 30° C.

Indications de risques et consignes de sécurité :

neodisher antimousse S n'est pas un produit classifié dangereux selon les critères du décret des matières dangereuses et des directives européennes.

Des informations complémentaires sur la sécurité et l'aspect environnemental sont disponibles sur les fiches de données de sécurité. Vous y accédez par notre site Internet www.drweigert.fr / Service

Conditionnement :

Flacon de 1 litre

FT 4301/2 – 2
02/06